



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels enseignants  
du premier degré

Saint-Denis, le 05/04/2023

DPEP1

Affaire suivie par :

Grégory BOOTHER

Tél : 02 62 48 10 01

Mél : [mouvement1d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement1d@ac-reunion.fr)

La rectrice

à

24 Avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

Mesdames et Messieurs les enseignants du  
premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les IEN chargés  
des circonscriptions du premier degré

s/c Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

### TRÈS SIGNALÉ - AFFICHAGE OBLIGATOIRE

#### CIRCULAIRE N° 25

**Objet :** mouvement départemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2023.

**Référence :** note de service du 20 octobre 2022 parue au bulletin officiel spécial n° 40 du 27 octobre 2022.

**P.J. :** Guide du mouvement 2023 avec calendrier prévisionnel.

Depuis trois ans, la mobilité des personnels du premier degré s'inscrit, en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, dans le cadre fixé par les lignes directrices de gestion académiques (LDGA), elles-mêmes étant une déclinaison locale des lignes directrices de gestion ministérielles.

Le guide ci-joint vise à préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement au titre de la rentrée 2023 dans notre département, conformément aux principes arrêtés dans ces lignes directrices de gestion académiques et ministérielles.

Le processus métier rénové repose sur l'affirmation du principe selon lequel l'**affectation à titre définitif** constitue bien la norme d'affectation, dans l'intérêt conjoint de la continuité de service et des personnels, l'affectation à titre provisoire revêtant un caractère exceptionnel et par défaut.

Le mouvement est réalisé en une phase unique d'affectation informatisée se déroulant selon le calendrier et les modalités présentés dans le guide ci-joint.

**La campagne de saisie des vœux est ouverte du**

**11/04/2023 au 25/04/2023 à 23h59**

La demande de mobilité constitue un moment clé du parcours de chacun. Pour accompagner les candidats tout au long des opérations du mouvement, la cellule «info mobilité» départementale est joignable selon les modalités suivantes :

**?** **Messagerie électronique : [mouvement1d@ac-reunion.fr](mailto:mouvement1d@ac-reunion.fr)**

Une réponse sera faite dans les meilleurs délais. Le courrier électronique permet une traçabilité du dialogue entre les services et l'intéressé. En outre, l'administration est alors en mesure d'effectuer toutes les recherches nécessaires pour garantir au candidat une réponse complète. Enfin, l'attente téléphonique ou physique provoquée par l'afflux des demandes est évitée.

**?** **Accueil téléphonique au numéro unique : 02 62 48 10 01**

du lundi au vendredi de 13h30 à 16h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00

Les résultats définitifs du mouvement seront consultables à partir du **6 juin 2023** dans l'application **SIAM - MVT1D**.

Cette circulaire, ainsi que ses annexes, sont disponibles sur le serveur académique à l'adresse :

**<https://www.ac-reunion.fr/personnels-du-1er-degre-122405>**, rubrique « **Circulaires et notes du 1er degré pour l'enseignement public** ».

Pour la Rectrice et par délégation  
La secrétaire générale adjointe

**signé**

Maryvonne CLEMENT